

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 Décembre 2015**

OBJET	RAPPORTEUR	DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL
Décisions du Maire	M. le Maire	Décisions du Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal en date du mois d'avril 2014. Article L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités territoriales. <ul style="list-style-type: none"> - Décision n° 2015-11-01 du 02 novembre 2015, concernant le renouvellement du contrat de maintenance informatique, Mairie et écoles, avec la société ADICO située à Beauvais. - Décision n° 2015-11-02 du 04 novembre 2015, concernant la signature d'une convention avec la société COAXE et CONSEIL, dans le cadre d'une mission d'étude et d'analyse des structures intercommunales. Coût de cette étude 4 914 € TTC. - Décision n° 2015-11-03 du 16 novembre 2015, concernant la signature d'une convention avec ERDF pour une servitude de passage de réseau sur la parcelle cadastrée AK n°94 au 91 rue de la commanderie. <p>La décision 2015-11-02 est annulée, le cabinet Coaxe et Conseil ne pouvant donner suite à cette mission.</p>
Décision modificative n°04/2015 Budget communal	Mme CARDON	Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise la décision modificative n° 04/2015 du budget communal pour un montant total de : Section de fonctionnement : 23 000 € - Section d'investissement : 0 €
Indemnité allouée au comptable du trésor	Mme CARDON	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide le changement de comptable public au sein de la trésorerie de Liancourt. Monsieur Marc Hellen est remplacé par M. Ernest FERRANT.
Autorisation donnée au Maire pour signer avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise le contrat enfance/jeunesse.	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Maire à signer avec la Caisse d'allocations familiales de l'Oise, le contrat enfance/jeunesse pour une durée de deux ans, soit : Du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2016.
Mise en place définitive de l'entretien professionnel à titre pérenne pour les agents communaux.	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide : <ul style="list-style-type: none"> - de fixer dans le cadre de la mise en place, à titre pérenne, de l'entretien professionnel, les critères d'appréciation de la valeur professionnelle tels qu'ils sont définis dans le document support standard du compte rendu de l'entretien professionnel. - D'appliquer ce système d'évaluation de la valeur professionnelle à l'ensemble des agents non titulaires de la collectivité. <p>Ces dispositions s'appliquent à compter de l'année 2015.</p>
Adhésion au Comité National d'Action Sociale en faveur du personnel communal.	Mme CARDON	Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide : <ol style="list-style-type: none"> 1) De mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01 janvier 2016 et autorise en conséquent M. Le Maire à signer la convention d'adhésion, 2) De verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents, 3) De désigner Mme Martine AUZOU, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu, pour représenter la commune à l'assemblée départementale du CNAS.
Projet de fusion des syndicats d'électricité : SE60 – SEZEO – FORCE ENERGIES -	M. le Maire	Le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents et représentés, émet un avis défavorable à la fusion des 3 syndicats d'électricité : : SE60 – SEZEO – FORCE ENERGIES – Abstention : M. Franck BAUDOIN et M. Etienne VARLET.
Aide financière pour un sportif en pôle espoir Judo.	M. Le Maire	Le conseil municipal à la majorité des membres présents et représentés émet un avis favorable pour le versement d'une aide de 70 € dans le cadre des aides au sport, pour un jeune Laignevillois pratiquant le Judo au pôle espoir d'Amiens. Abstention : Mme Marie-Noëlle GOURBESVILLE – Mme Angélique DELAPORTE – M. Alphonse TIRAND

LAIGNEVILLE LE 10 Décembre 2015

Le Maire,

Christophe DIETRICH